

## Pour adhérer ...

### **Rappel : DEFINITION DE LA PROFESSION DE TOUR OPERATOR**

Le TOUR OPERATOR est l'Entreprise touristique producteur de voyages ou Voyagiste, organisateur ou fabricant de voyages. Ses principales activités sont : la **conception**, l'**organisation** et la **mise en vente**, directe ou indirecte, de voyages et séjours incluant le transport, l'hébergement, et tout autre service lié au voyage ou séjour, vers une destination touristique donnée.

Le produit conçu et vendu par le TOUR OPERATOR est le <Voyage à forfait>

Critères d'admission	Documents requis
TOUR OPERATOR RECEPTIF exerçant à MADAGASCAR	1- licence d'exploitation B TOUR OPERATOR - RECEPTIF par arrêté ministériel
	2- Une copie de l'attestation d'ouverture
	3- Photocopies du RCS / NIF et STAT
Motivé	4- Une demande d'adhésion écrite adressée à Madame La Présidente du TOP, avec les motivations
Aptitude professionnelle du Gérant, du Dirigeant ou du Représentant légal	5- 5 ans d'expérience, dont 3 ans en qualité de cadre justifiés par un certificat de travail (TO ou correspondant d'un TO à l'étranger)
	<b>OU</b> diplôme BTS Tourisme, ou d'une licence de diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur délivré par l'Etat ou par un établissement reconnu par l'Etat et sanctionnant des études touristiques, juridiques et économiques ou commerciales, la pratique professionnelle étant réduite à 2 ans.
Disposition organisationnelle suffisante	6- Organigramme : 02 personnes qualifiées au minimum, avec contacts (nom, tél, adresse) 7- Visite in situ par le bureau : installations matérielles appropriées au minimum un local approprié, réservé exclusivement à l'activité de TOUR OPERATOR ou activité touristique similaire, et disposant de téléphone, fax, Internet, enseigne...
Engagements professionnel et éthique	8- Assurance contractée contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle auprès d'un assureur agréé
	9- Attestation de bonne relation avec votre banque
	10- Justification de correspondance ou accord de collaboration avec au moins une Agence ou Tour Opérateur étranger
	11- Lettre d'engagement de respect du code d'éthique TOP

### **Engagements financiers**

Droit d'adhésion : 200.000 (deux cents mille) ariary

Cotisation annuelle : 500.000 (cinq cents mille) ariary – **payable avant le 31 mars de l'année en cours**

Participation aux coûts des activités de l'association, validées par les membres.

### **PROCEDURES**

- 1- Dépôt du dossier physique au siège de l'association : Lot IB 92, rue Dr Villette Isoraka (ABS de ALTER EGO DEVELOPPEMENT).
- 2- Examen du dossier par le bureau exécutif
- 3- Entretien avec le bureau
- 4- Visite in situ par un ou plusieurs membres du bureau
- 5- Validation ou non de la candidature
- 6- Si la candidature est validée, s'acquitter des droits sus mentionnés et en verser les preuves de paiement au dossier.
- 7- Le nouvel adhérent est inséré dans le site web du Top et le mailing list